



FONDS D'AIDE À LA CRÉATION ICC MONTPELLIER

DOSSIER DEMANDE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **DOCUMENT EXCEL** intitulé 1_NOM DE SOCIETE_TITRE DU PROJET_DEV – Onglets 1 à 8.

- **DOSSIER ARTISTIQUE – en fonction de la typologie des aides** (pdf / nommé comme suit : 2_NOM DE SOCIETE_TITRE DU PROJET_ARTISTIQUE)
 - Le synopsis ;
 - La description du projet (scénario/traitement, caractéristiques principales de l'œuvre, genre, destination, format ...)
 - La présentation du concept, description des innovations techniques ou de création, présentation des outils et de la méthodologie (jeux vidéo/expériences immersives) ;
 - Un pitch vidéo de 3mn maximum (Présentation du projet face caméra sans montage, lien vidéo sécurisé (uniquement pour Jeux vidéo) ;
 - Une note d'intention de l'auteur·trice·s et/ou réalisateur·trice·s ainsi que des éléments graphiques/références visuelles/sonores ;
 - Une note de production précisant la motivation du choix de la Métropole de Montpellier et précisant quels seront les recours aux compétences locales et les perspectives de diffusion ;
 - Le parcours des auteur·rice·s, réalisateur·trice·s, producteur·trice·s ou concepteur·trice·s ainsi que le CV de la société ;
 - Un calendrier prévisionnel ;
 - La stratégie de diffusion et les accords de diffusion si obtenus ;
 - Tout élément complémentaire justifiant de bonifications (professionnels locaux, intersectoriels, démarches écoresponsables, rencontres avec les publics, perspectives internationales).

- **DOSSIER ADMINISTRATIF** (pdf / nommé comme suit : 3_NOM DE SOCIETE_TITRE DU PROJET_ADM)
 - Les confirmations de financements acquis si obtenus ;
 - Un extrait RCS (Kbis) datant de moins de 3 mois et à jour des dernières modifications ;
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB IBAN) ;
 - Le contrat de développement dans le cas d'une co-production : (2 entreprises max) : le bénéficiaire est celui qui agit au nom et pour le compte des entreprises de production ;
 - Une copie du ou des contrats d'auteur·trice·s (ou option à défaut) signé.s avec l'entreprise de production. Une attention particulière sera portée aux engagements financiers de l'entreprise de production vis-à-vis du ou des auteur·trice·s ;
 - Une lettre d'intention d'un diffuseur pour les œuvres audiovisuelles si obtenue.

Dépôt par mail uniquement / Limite de pièce-jointes : 20 Mo ; si la taille du dossier est plus grande, le déposer sur une plateforme telle que *We transfer*.

Les projets doivent être présentés en langue française /Seuls les dossiers complets et respectant la date limite de dépôt seront acceptés.